Construction Specialties
Making Buildings Better™

# Cs France

***135, rue Edouard Isambard***

***27120 Pacy Sur Eure***

| ***Document rédigé par*** |
| --- |
| **E. Allard** *Manager QHSE : 06.08.04.27.40*<br>**C. Lhuillier** *Chargé de prévention* |

*Dernière mise à jour le : 19/07/2022*

# Sommaire

Sommaire ..... 2
Champs d'application /objectif du P.O. I ..... 4
Fiche de synthèse ..... 5
Liste de diffusion du Plan d'Opération interne ..... 6
Chapitre I Alerte ..... 7
Schéma d'alerte ..... 8
Message d'alerte aux service de secours ..... 9
Message d'alerte aux interlocuteurs locaux ..... 10
Chapitre II Situation géographique ..... 11
Photos satellite du site ..... 12
Plan d'évacuation ..... 13
Plan zone ATEX ..... 14
Chapitre III Evaluation des risques ..... 15
A/ Etude de danger (généralités) ..... 16
B/ Installation classées ..... 16
C/ autorisations et consignes ..... 22
D/ Evaluation des risques – scénarii d'accident ..... 23
Chapitre IV Recensements des moyens/ressources ..... 24
A/ Moyens et localisation ..... 25
B/ Plan de sécurité ..... 26
C/ Ressources/Missions ..... 29
Chapitre V Organisations des secours ..... 33
A/ Planning ..... 34
B/ Evacuation simple ..... 35
C/ Mise en œuvre du P.O. I ..... 36

Chapitre VI Informations ..... 37
A/ Communication-Généralités ..... 38
B/ Information produit dangereux (FDS) ..... 38
C/ Rapport d'accident ..... 38
Chapitre VII Exercices ..... 40
A/ Exercices d'entrainements ..... 41
B/ Exemples d'exercices ..... 42
C/Suivi des exercices ..... 43
Chapitre VIII Compléments de plans ..... 44
A/ Plan de voisinage + Réseaux humides ..... 45
B/ Plan de masse ..... 46
Chapitre IX Annexes ..... 47
A/ plan d'implantation des moyens de secours/(extincteurs /RIA) ..... 48
B/ Schéma de gestion des alarmes ..... 49
C/ Référents POI (trombinoscope) ..... 50
C/ Liste des guides files/serre files ..... 51
D/ Liste des équipiers de 1 ère intervention /SST ..... 52

# Champ d'application /Objectifs du P.O.I

| | |
|---|---|
| C'est | Un outil de gestion de crise, un document opérationnel propre à l'établissement |
| Concerne | Un sinistre intérieur (incendie, explosion, pollution) |
| Objectif | Eviter qu'un sinistre ne dégénère en catastrophe grâce à la rapidité des secours et à l'organisation de l'intervention |
| Définir | Les moyens à mettre en œuvre pour protéger le personnel, les populations et l'environnement |
| Déclenché, Dirigé | Par le responsable sécurité du site |
| Moyens | De l'établissement, des secours publics, entreprises extérieures si nécessaire |
| Contenu | Documents explicitant les actions de chaque intervenant ainsi que les informations utiles en situation accidentelle |

# Fiche de synthèse

*La fiche de synthèse permet d'avoir sur une seule feuille une présentation succincte des risques liés à l'industrie et les renseignements complémentaires relatifs aux moyens de secours et équipements de sécurité.*

| | |
|---|---|
| Nom de la société : | Cs France |
| Adresse complète : | 135, rue Edouard Isambard- Pacy-sur-Eure 27120 |
| Numéro(s) de téléphone) : | Standard : 02.32.67.00.00 |
| Activité : | Produits second œuvre du bâtiment |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Directeur d'établissement : | Kenneth HART | Numéro | +44 7580 835517 |
| Directeur d'usine / sécurité | Pascal Laudou | Numéro | 06.40.05.60.90 |

| | |
|---|---|
| Effectifs total sur site : | 120 personnes environs |
| Journée (7h30-19h00) | 83 |
| Equipes 2*8 jour (5h00-21h00) | 2*15 personnes |
| Equipe nuit | 7 personnes |

| | | | |
|---|---|---|---|
| PC sécurité (24h/24h) : | Securitas | Numéro | 0825 001 099 |

| | |
|---|---|
| Détection incendie : | oui |
| Extinction automatique à eau | Oui, par sprinkler |
| Défense incendie : | Extincteurs, RIA, sprinkler, poteaux incendie, systèmes de désenfumage |

| | |
|---|---|
| Risques des tiers : | Non défini |
| Risques de pollution : | Bacs de rétention |
| Risques spéciaux (déversement chimique): | Kit antipollution |
| Transformateur au pyralène | Non |

# Liste de diffusion du plan d'opération interne

## *Destinataires externes*

| N° | Dénomination | Service | Contact |
|---|---|---|---|
| 1 | Pompiers - Pacy-sur-Eure<br>**C**entre d'**I**ncendie et de **S**ecours (CIS) | | ?<br>02.32.36.36.54 |
| 2 | Préfecture d'Evreux | **D**irection **R**égionale de l'**E**nvironnement, de l'**A**ménagement et du **L**ogement | Katia CELINI<br>*Inspectrice de l'environnement*<br>02.32.23.45.75 |
| 3 | Service départementale d'incendie et de secours (S.D.I.S) – Groupement centre | | Capitaine Adler<br>06.88.24.86.59 |

## *Destinataires internes*

| N° | Fonction P.O. I | Référents<br>Nom /Prénom | Téléphone |
|---|---|---|---|
| 1 | **Responsable Sécurité** | Pascal Laudou | 06.40.05.60.90 |
| 2 | Suppléant 1 | Eric Allard | 06.08.04.27.40 |
| | | | |
| 3 | **Responsable Intervention/Logistique** | Pascal Lemoine | 06.44.11.06.56 |
| 4 | Suppléant 1 | Jerome Lesaint | 06.88.57.35.68 |
| | | | |
| 5 | **Responsable Observation** | Camille Lhuillier | 02.32.67.14.49 |
| 6 | Suppléant 1 | Alexandre Chaize | 02.32.67.14.17 |
| | | | |
| 7 | **Responsable Comptage/Communication** | Arnaud Le-Quellec | 06.45.77.63.19 |
| 8 | Suppléant 1 | Christophe Guillemot | 06.08.36.81.38 |
| | | | |
| 9 | **Chefs d'équipe/Animateur d'équipe**<br>matin/après-midi/nuit | G.Truy/M.Duval/E.Desousa<br>S.Auboyer/T.Goyaux | 02.32.67.14.74 |
| | | | |
| 10 | **Responsable délivrance permis feu** | Pascal Lemoine | 06.44.11.06.56 |
| 11 | Suppléant 1 | Pascal Laudou | 06.40.05.60.90 |
| | | | |
| 12 | **CSE** | CCSSCT | |

*Voir en page 30,31,32,33 les missions de chacun*

# Chapitre I

# ALERTE !

Fiches :

- Schéma d'alerte
- Message d'alerte aux services de secours
- Message d'alerte aux interlocuteurs locaux

# Schéma d'alerte

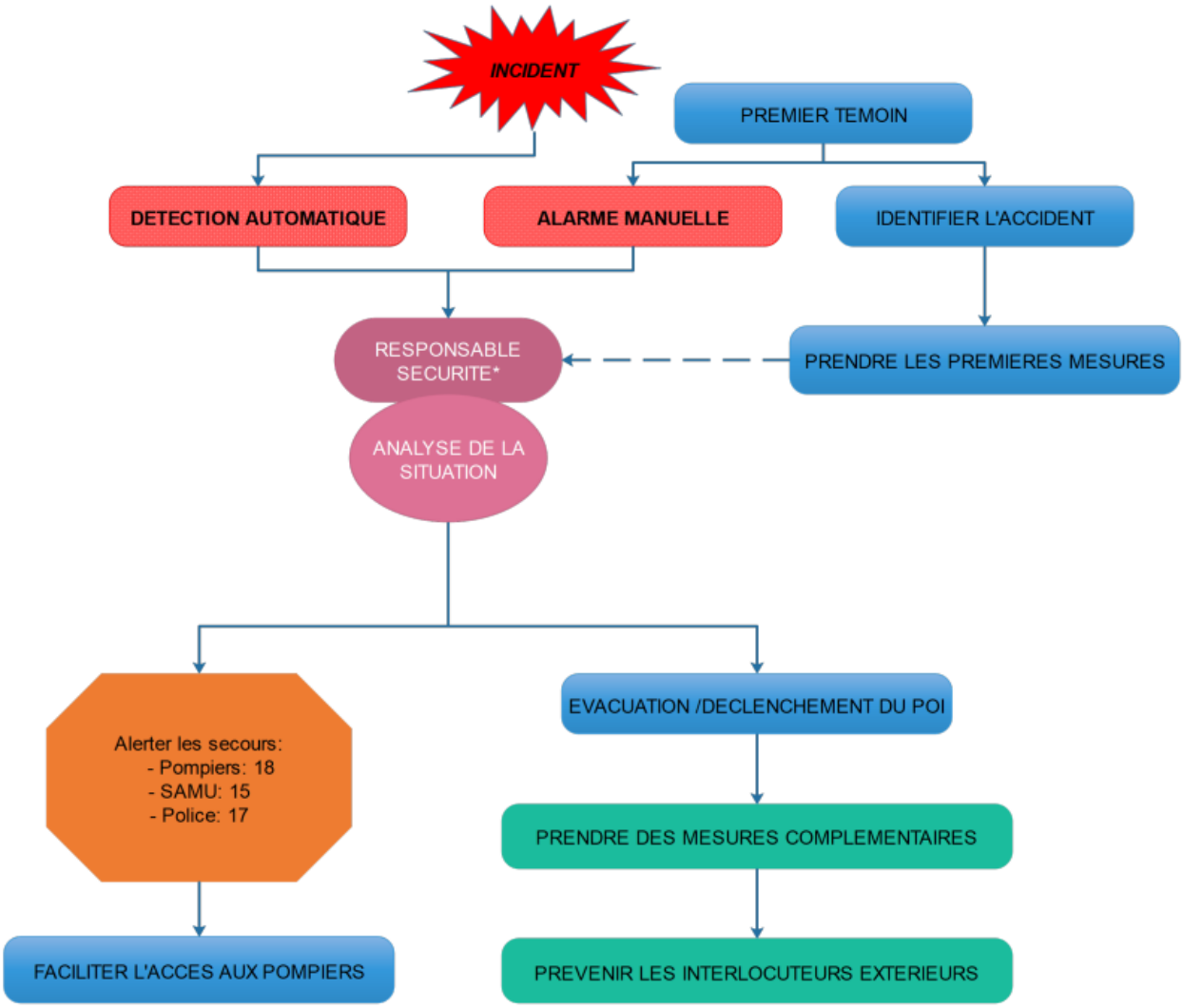


**En cas d'absence ou impossibilité de joindre le responsable sécurité, délégation sera faite au suppléant puis chronologiquement aux différents référents enregistrés dans la liste des destinataires interne page 6.*

# Message d'alerte aux services de secours

Société : CS France

Adresse : 135, rue Edouard Isambard
Pacy-sur-Eure

Nature du sinistre :

- Incendie
- Déversement produits dangereux
- Autres (préciser)

*Localisation du sinistre :*

- Réception
- Magasin MP 1 et 2
- Atelier GDS/C9
- Atelier extrusion
- Atelier manufacturing
- Expédition
- Administratif
- Locaux colles
- Annexes
- Réfectoire
- Autres (préciser)

*Cause apparente* : Préciser

Conséquences matérielles :

- Destruction partielle
- Destruction totale
- Propagation voisinage
- Pollution des sols
- Pollution des eaux
- Risque propagation voisinage
- Nuage fumées importantes
- Autres

Blessés : Oui Non Préciser

Coupure des énergies : Oui Non Direction du vent : Préciser

Accès site : Entrée principale

Mesures prises ou en cours :

- Evacuation du bâtiment (point de rassemblement) Oui Non
- Intervention de l'équipe de première intervention du site Oui Non
- Déclenchement du P.O. I Oui Non

N° de contre -Appel : numéro de l'appelant

Besoin de renseignements complémentaires ? / Puis-je raccrocher

# Message d'alerte aux interlocuteurs locaux

| Service | Téléphone | Courriel |
|---|---|---|
| Mairie Pacy-sur Eure | 02.32.36.03.27 | |
| Préfecture d'Evreux | 02.32.78.27.27 | |

## Message

Ici là société CS France
135, rue Edouard Isambard
Pacy-sur-Eure

---

Je suis M. LAUDOU ou son suppléant et vous appelle au titre de Responsable sécurité

---

Nous avons : feu / explosion / déversement de produit dangereux / autres...

---

Risques : A préciser en fonction de l'évènement

---

Mesures prises :

- Déclenchement du P.O.I
- Moyens internes mobilisés
- Sapeurs-pompiers sur place
- Evacuation de la société

---

Numéro de téléphone pour me contacter : 06.40.05.60.90

# Chapitre II

# Situation géographique

- Photos satellite du site
- Plan d'évacuation
- Plan zone ATEX

- *Photos satellite du site*

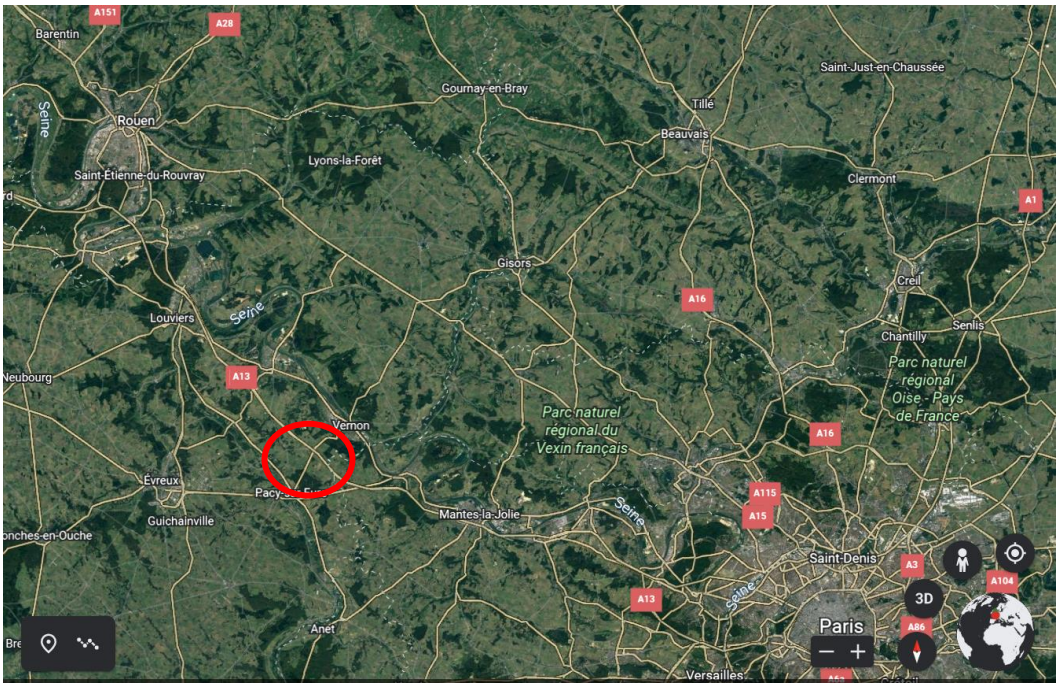


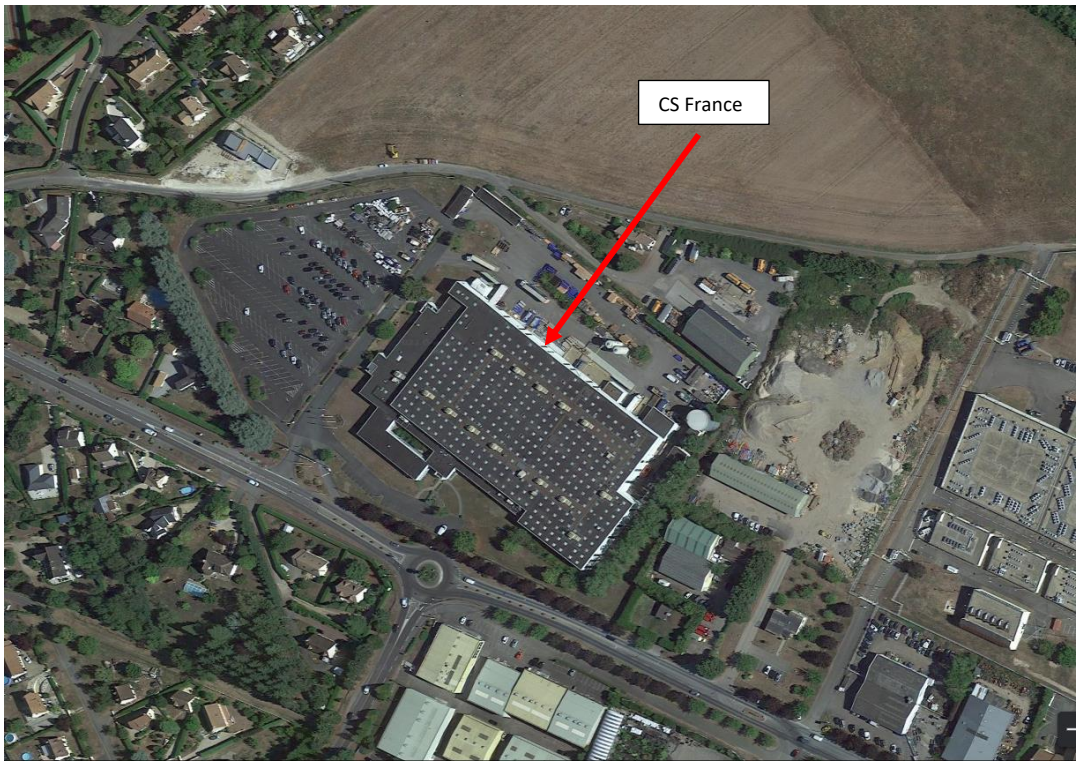

- *Plan de sécurité*

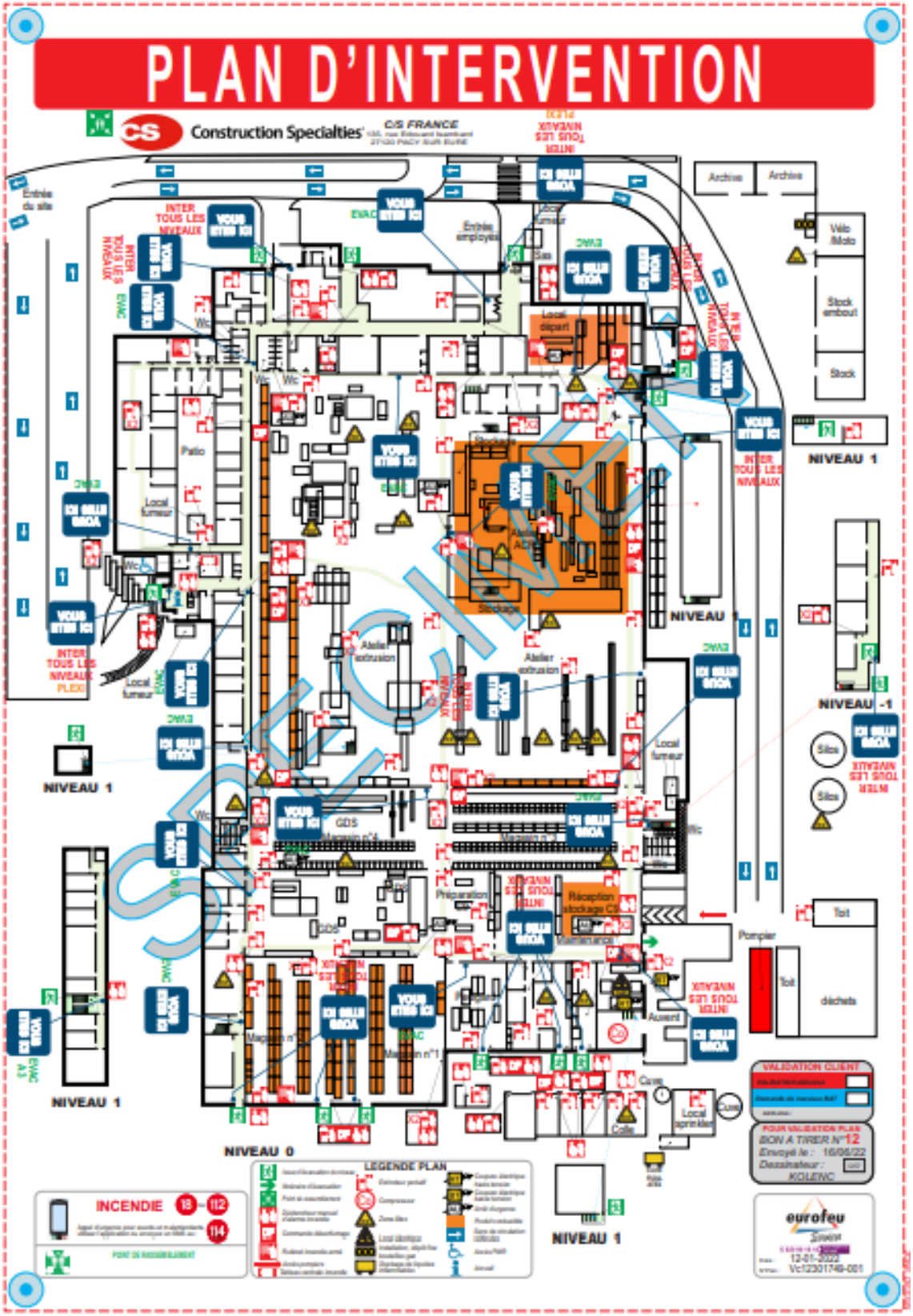

- *Plan zone ATEX :*

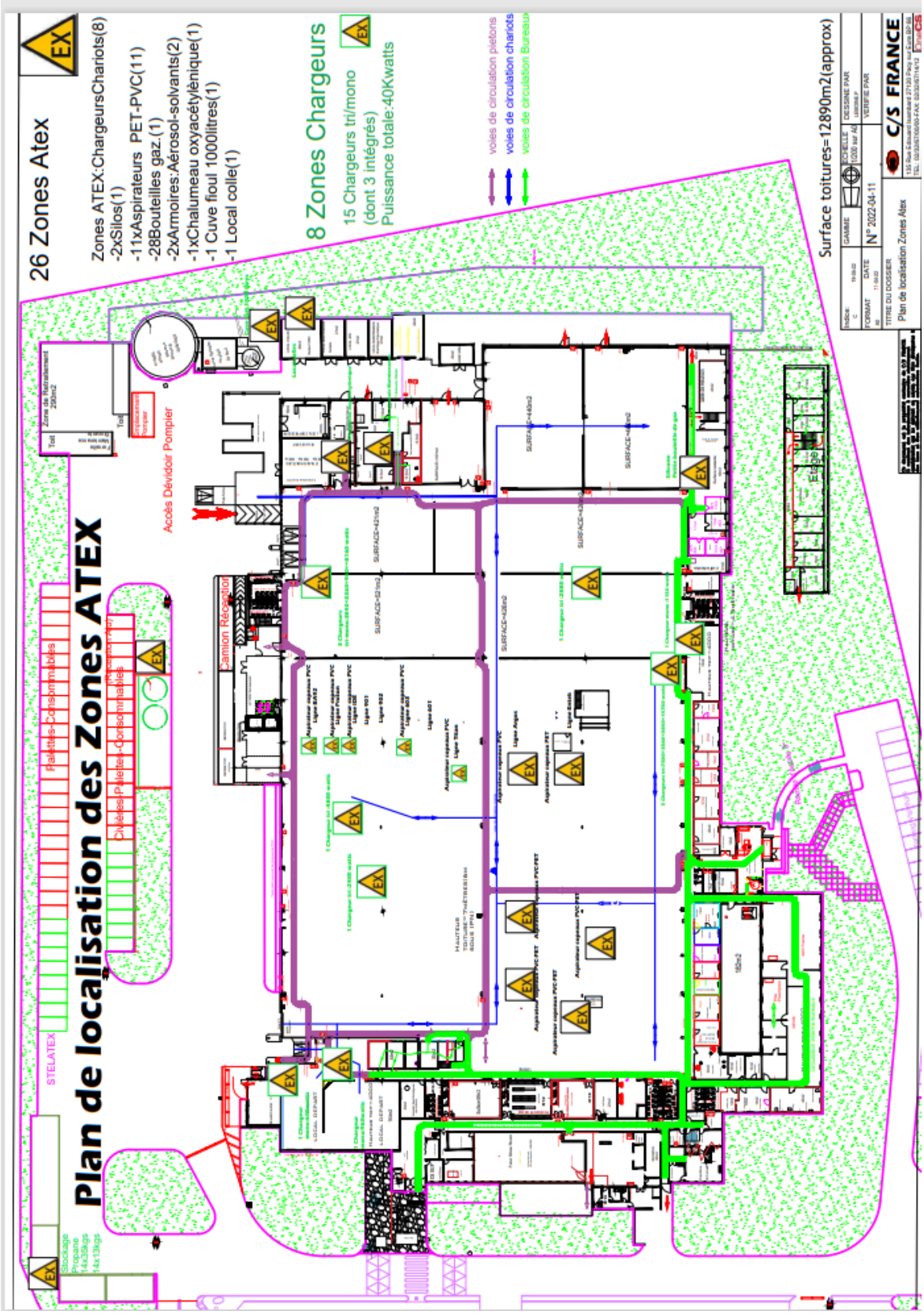

# Chapitre III

# Evaluation des risques

- A/ Etudes de danger (généralités)
- B/ Installation classées
- C/ Autorisations et consignes
- D/ Evaluation des risques - Scénarii d'accident

## - A/ Etudes de danger (généralités)

Le Plan d'Opération Interne s'articule autour d'une étude de danger comportant une analyse des différents risques se présentant au sein de l'établissement.

L'étude de danger décrit les mesures d'ordre technique et les mesures d'organisation et de gestion pertinentes propres à réduire la probabilité et les effets des phénomènes dangereux et à agir sur leur cinétique.

Le plan d'opération interne met en évidence les différents éléments constituant la chaîne « danger-moyens-réponse opérationnelle », à savoir :

- Situation géographique ;
- Le recensement et le détail des installations classées sur site ;
- Le recensement et le détail des installations ou source de dangers (ex : zone ATEX) ;
- Le recensement et la localisation des moyens de secours ;
- L'établissement du schéma d'évacuation ;
- La procédure de mise en œuvre de l'évacuation du site ;
- La procédure de mise en œuvre du plan d'opération interne.

L'établissement de réponses opérationnelles adaptées, formalisées en fonction des différents scénarii (moyens de secours à mettre en œuvre, coupures des fluides et/ou arrêts d'urgence, services internes ou externes à contacter…) sera élaboré lors de la mise en œuvre d'exercices pratiques.

## - B/ Installation classées

| Rubrique ICPE | Définition de l'activité et seuils | Volume actuel de l'activité du site | Classement |
|---|---|---|---|
| **2661** | **Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (transformation de) :**<br>1. Par des procédés exigeant des conditions particulières de température ou de pression (extrusion, injection, moulage, segmentation à chaud, vulcanisation, etc.), la quantité de matière susceptible d'être traitée étant :<br>a) Supérieure ou égale à 70 t/j ..... **A** (R=1)<br>b) Supérieure ou égale à 10 t/j, mais inférieure à 70 t/j ..... **E**<br>c) Supérieure ou égale à 1 t/j, mais inférieure à 10 t/j ..... **D**<br>2. Par tout procédé exclusivement mécanique (sciage, découpage, meulage, broyage, etc.), la quantité de matière susceptible d'être traitée étant :<br>a) Supérieure ou égale à 20 t/j ..... E<br>b) Supérieure ou égale à 2 t/j, mais inférieure à 20 t/ j ..... **D** | Rubrique 2661-1<br>Transformation de PVC par extrusion (27t/j)<br>Transformation de PET par extrusion (20 t/j)<br>**Soit 47 tonnes de polymères transformés par jour.**<br><br>Rubrique 2661-2<br>**sciage de PVC et PET: 2,5 t/j** | **2661-1**<br>**E**<br><br>**2661-2**<br>**D** |

| Rubrique ICPE | Définition de l'activité et seuils | Volume actuel de l'activité du site | Classement |
|---|---|---|---|
| **1510** | Entrepôts couverts (installations, pourvues d'une toiture, dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes), à l'exception des entrepôts utilisés pour le stockage de matières, produits ou substances classés, par ailleurs, dans une unique rubrique de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts exclusivement frigorifiques.<br>1. Entrant dans le champ de la colonne « évaluation environnementale systématique » en application de la rubrique 39.a de l'annexe<br>de l'article R. 122-2 du code de l'environnement<br>.....<br>2. Autres installations que celles définies au 1, le volume des entrepôts étant :<br>a) Supérieur ou égal à 900 000 m3<br>.....A.....<br>b) Supérieur ou égal à 50 000 m3 mais inférieur à 900 000 m3<br>.....E<br>c) Supérieur ou égal à 5 000 m3 mais inférieur à 50 000 m3<br>.....DC..<br>Un entrepôt est considéré comme utilisé pour le stockage de produits classés dans une unique rubrique de la nomenclature dès lors que la quantité totale d'autres matières ou produits combustibles présente dans cet entrepôt est inférieure ou égale à 500 tonnes. | Bâtiment principal comprend le stockage de matières premières granulés de PVC, profilés de mousse PU et PE, Stockage de Profilés PVC, Plaques PVC + PET, Pièces ABS.<br>1 seule IPD, 1 seule cellule (les magasins 1&2 ne constituant pas une cellule (non séparés par un dispositif REI120)<br>Quantité de matières combustibles a été estimée à 1128 tonnes soit > 500 tonnes<br><br>Surface à prendre en compte : 8222 m² (hauteur 7 m)<br>**Soit un volume de stockage de 57554 m³**<br>les zones d'activités et les zones de stockages car sous une même IPD et non séparées | **1510**<br>**E** |

| Rubrique ICPE | Définition de l'activité et seuils | Volume actuel de l'activité du site | Classement |
|---|---|---|---|
| **2662** | **Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de), à l'exclusion des installations classées au titre de la 1510**<br>Le volume susceptible d'être stocké étant :<br>1. Supérieur ou égal à 1 000 m³ ..... **E**<br>2. Supérieur ou égal à 100 m³, mais inférieur à 1 000 m³ ..... **D** | Stockage de granulés PVC intégré dans le classement 1510<br><br>Granulés PET : 150 m³ répartis dans deux silos à l'extérieur<br><br>**Soit un volume maximum de 150 m³** | **2662**<br>**D** |
| **2663** | **Pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de), à l'exclusion des installations classées au titre de la 1510**<br>1. A l'état alvéolaire ou expansé tels que mousse de latex, de polyuréthanne, de polystyrène, etc., le volume susceptible d'être stocké étant :<br>a) Supérieure à 2 000 m³ ..... **E** (R=2)<br>b) Supérieur ou égal à 200 m³, mais inférieur à 2 000 m³ ..... **D**<br>2. Dans les autres cas et pour les pneumatiques, le volume susceptible d'être stocké étant :<br>a) Supérieure ou égale à 10 000 m³ ..... **E** (R=2)<br>b) Supérieur ou égal à 1 000 m³, mais inférieur à 10 000 m³ ..... **D** | <u>Rubrique 2663-1</u><br>Stockage de profilés de mousse PU et PE.<br>**Intégré dans classement 1510**<br><br><u>Rubrique 2663-2</u><br>Stockage de Profilés PVC, Plaques PVC + PET Pièces ABS **intégré au classement 1510**<br><br>Elastomères : 100 m³ (extérieur)<br>**Soit un volume maximum de 100 m³** | **2663-1**<br>**NC**<br><br>**2663-2**<br>**NC** |
| **2560** | **Métaux et alliages (travail mécanique des).**<br>A. Installations dont les activités sont classées au titre des rubriques 3230-a ou 3230-b..... **A** (R=3)<br>B. Autres installations que celles visées au A, la puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant :<br>a) Supérieure à 1 000 kW ..... **E**<br>b) Supérieure à 150 kW, mais inférieure ou égale à 1 000 kW .....**DC** | Scies radiales et pendulaires, presses, perceuses.<br><br>**Puissance totale de 97 kW** | **2560**<br>**NC** |

| Rubrique ICPE | Définition de l'activité et seuils | Volume actuel de l'activité du site | Classement |
|---|---|---|---|
| 2450 | **Imprimeries ou ateliers de reproduction graphique sur tout support tel que métal, papier, carton, matières plastiques, textiles, etc. utilisant une forme imprimante.**<br>A) Offset utilisant des rotatives à séchage thermique , héliogravure, flexographie et opérations connexes aux procédés d'impression quels qu'ils soient comme la fabrication de complexes par contrecollage ou le vernissage si la quantité totale de produits consommée pour revêtir le support est :<br>a) Supérieure à 200 kg/j .....<br>b) Supérieure à 50 kg/j mais inférieure ou égale à 200 kg/j .....<br>B) Autres procédés, y compris les techniques offset non visées en 1/ si la quantité d'encres consommée est :<br>a) Supérieure à 400 kg/j .....<br>b) Supérieure à 100 kg/j mais inférieure ou égale à 400 kg/j ..... | Marquage en ligne.<br>**0,4 L/j d'encre et solvant Videojet** | **2450-B**<br>**NC** |
| 2925 | **Accumulateurs (ateliers de charge d').**<br>La puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW ..... D | 15 postes de charge.<br>**Puissance totale : 40 kW.** | **2925**<br>**NC** |

| Rubrique ICPE | Définition de l'activité et seuils | Volume actuel de l'activité du site | Classement |
|---|---|---|---|
| 2940 | **Vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc. (application, cuisson, séchage de) sur support quelconque (métal, bois, plastique, cuir, papier, textile ...) à l'exclusion :**<br>- des activités de traitement ou d'emploi de goudrons, d'asphaltes, de brais et de matières bitumineuses couvertes par la rubrique 1521 ;<br>- des activités couvertes par les rubriques 2445 et 2450 ;<br>- des activités de revêtement sur véhicules et engins à moteurs couvertes par la rubrique 2930 ;<br>- ou de toute autre activité couverte explicitement par une autre rubrique.<br>1. Lorsque les produits mis en œuvre sont à base de liquides et lorsque l'application est faite par procédé « au trempé ». Si la quantité maximale de produits susceptible d'être présente dans l'installation est :<br>a) Supérieure à 1 000 litres ..... E<br>b) Supérieure à 100 litres, mais inférieure à ou égale à 1 000 litres .....DC<br>2. Lorsque l'application est faite par tout procédé autre que le trempé (pulvérisation, enduction, ...). Si la quantité maximale de produits susceptible d'être mise en œuvre est :<br>a) Supérieure à 100 kg/j ..... E<br>b) Supérieure à 10 kg/j, mais inférieure ou égale à 100 kg/j .....DC<br>3. Lorsque les produits mis en œuvre sont des poudres à base de résines organiques. Si la quantité maximale de produits susceptible d'être mise en œuvre est :<br>a) Supérieure à 200 kg/j ..... E<br>b) Supérieure à 20 kg/j, mais inférieure ou égale à 200 kg/j .....DC<br>*Nota. – le régime de classement est déterminé par rapport à la qualité de produits mise en œuvre dans l'installation en tenant compte des coefficients ci-après. Les quantités de produits à base de liquides inflammables de 1ère catégorie (point éclair inférieur à 55°C) ou de liquides halogénés, dénommées A, sont affectées d'un coefficient 1. Les quantités de produits à base de liquides inflammables de 2e catégorie (point éclair supérieur ou égal à 55°C) ou contenant moins de 10% de solvants organiques au moment de l'emploi, dénommées B, sont affectées d'un coefficient 1/2. Si plusieurs produits de catégories différentes sont utilisés, la quantité Q retenue pour le classement sera égale à : Q = A + B/2.* | Encollage : 10 kg/j.<br>La colle utilisée étant non inflammable, les quantités sont à diviser par 2.<br>**Soit 5 kg de colle mis en œuvre par jour.** | **2940-2**<br>**NC** |
| 4725 | **Oxygène** (numéro CAS 7782-44-7).<br>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :<br>1. Supérieure ou égale à 200 t ..... **A** (R=2)<br>2. Supérieure ou égale à 2 t, mais inférieure à 200 t.....D<br>*Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 200 t.*<br>*Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 2 000 t.* | Présence d'une bouteille à la maintenance utilisée pour des travaux de soudures.<br>**Quantité susceptible d'être présente : 10 kg** | **4725**<br>**NC** |

| Rubrique ICPE | Définition de l'activité et seuils | Volume actuel de l'activité du site | Classement |
|---|---|---|---|
| **4718** | **Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2** (y compris GPL et biogaz affiné, lorsqu'il a été traité conformément aux normes applicables en matière de biogaz purifié et affiné, en assurant une qualité équivalente à celle du gaz naturel, y compris pour ce qui est de la teneur en méthane, et qu'il a une teneur maximale de 1 % en oxygène).<br>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :<br>1. Supérieure ou égale à 50 t ..... **A** (R=2)<br>2. Supérieure ou égale à 6 t, mais inférieure à 500 t ..... **D**<br>*Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 50 t.*<br>*Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t.* | Propane pour les chariots de manutention ( 14 bouteilles de 13 et 14 bouteilles de 35 kg)<br>Butane pour chalumeau<br>**Quantité maximale de produits stockés ou employés sur site << 1 tonne** | **4718**<br>**NC** |
| **4719** | **Acétylène** (numéro CAS 74-86-2).<br>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :<br>1. Supérieure ou égale à 1 t ..... **A** (R=2)<br>2. Supérieure ou égale à 250 kg, mais inférieure à 1 t ..... **D**<br>*Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 t.*<br>*Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 t.* | 1 bouteille à la maintenance utilisée pour des travaux de soudure<br>**Quantité susceptible d'être présente : 50 kg** | **4719**<br>**NC** |
| **4331** | **Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3** à l'exclusion de la rubrique 4330.<br>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :<br>1. Supérieure ou égale à 1 000 t ..... **A** (R=2)<br>2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1 000 t ..... **E**<br>3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t ..... **DC**<br>*Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t.*<br>*Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.* | Colles, encres, solvants.<br>**Quantité susceptible d'être présente inférieure à 5 tonnes.** | **4331**<br>**NC** |

| Rubrique ICPE | Définition de l'activité et seuils | Volume actuel de l'activité du site | Classement |
|---|---|---|---|
| **4734** | **Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution** : essences et naphtas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement.<br>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations, y compris dans les cavités souterraines, étant :<br>1. Pour les cavités souterraines, les stockages enterrés ou en double enveloppe avec système de détection de fuite :<br>a) Supérieure ou égale à 2 500 t ..... **A** (R=2)<br>b) Supérieure ou égale à 1 000 t mais inférieure à 2 500 t ..... **E**<br>c) Supérieure ou égale à 50 t d'essence ou 250 t au total, mais inférieure à 1 000 t au total ..... **DC**<br>2. Pour les autres stockages :<br>a) Supérieure ou égale à 1 000 t ..... **A** (R=2)<br>b) Supérieure ou égale à 100 t d'essence ou 500 t au total, mais inférieure à 1 000 t au total ..... **E**<br>c) Supérieure ou égale à 50 t au total, mais inférieure à 100 t d'essence et inférieure à 500 t au total ..... **DC**<br>*Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 2 500 t.*<br>*Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 25 000 t.* | Fioul domestique / 1 cuve de 1000 Litres<br>**Quantité susceptible d'être présente inférieure à 1 tonne** | **4734**<br>**NC** |

| Rubrique ICPE | Définition de l'activité et seuils | Volume actuel de l'activité du site | Classement |
|---|---|---|---|
| 4320 | **Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2, contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1.**<br>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :<br>1. Supérieure ou égale à 150 t<br>.....A.....<br>2. Supérieure ou égale à 15 t et inférieure à 150 t<br>.....D...<br>Nota : les aérosols inflammables sont classés conformément à la directive 75/324/CEE relative aux générateurs aérosols. Les aérosols « extrêmement inflammables » et « inflammables » de la directive 75/324/CEE correspondent respectivement aux aérosols inflammables des catégories 1 et 2 du règlement (CE) n° 1272/2008. | Quelques aérosols dans une armoire sur bac rétention en maintenance<br>+ 2 palettes de colles aérosols<br><br>Quantité max << 2 tonnes | NC |
| 1530 | **Papier, carton ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis analogues (dépôt de)** à l'exception de l'établissement recevant du public.<br>Le volume susceptible d'être stocké étant :<br>1. Supérieur à 20 000 $m^3$ ..... E<br>2. Supérieur à 1 000 $m^3$ mais inférieur ou égal à 20 000 $m^3$ ..... D | Local archives : 432 $m^3$ | 1530<br>NC |

| Rubrique ICPE | Définition de l'activité et seuils | Volume actuel de l'activité du site | Classement |
|---|---|---|---|
| 1532 | **Bois ou matériaux combustibles analogues**, y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et mentionnés à la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public :<br>1. Installations de stockage de matériaux susceptibles de dégager des poussières inflammables, le volume de tels matériaux susceptible d'être stocké étant supérieur à 50 000 m3<br>.....A.<br>2. Autres installations que celles définies au 1, à l'exception des installations classées au titre de la rubrique 1510, le volume susceptible d'être stocké étant :<br>a) Supérieur à 20 000 m3.....E.....<br>b) Supérieur à 1 000 m3 mais inférieur ou égal à 20 000 m3<br>.....D | **Palettes stockées à extérieur < 500 $m^3$** | 1532<br>NC |

## Zones de risques incendies : stockage matières combustibles- plan P2

*Compartimentage des zones stockage*

- Local matières premières – Identifié **MAG 1&2- 895 M²**

*Nature des risques :* environ 360 tonnes de matières plastique granulés. Dégagement fumées

Ce compartiment est utilisé principalement pour stocker les matières premières PVC et produits d'emballage cartons.

Afin de maintenir l'efficacité du compartimentage, les dispositions suivantes sont respectées :

- ✓ La parois Est du Mag. 1&2 (coté intérieur usine) est équipée de murs coupe-feu REI 120.
- ✓ Les 2 portes de communication entre MAG 1&2 et le reste de l'usine sont EI 120 et munis d'un dispositif de fermeture automatique. La fermeture automatique des portes coupe-feu ne doit pas être gênée par des obstacles.
- ✓ Les percements effectués dans les murs ou parois séparatifs, par exemple pour le passage de gaines, sont rebouchés afin d'assurer un degré coupe-feu équivalent à celui exigé pour ces murs ou parois séparatifs. **Tache L.7 DMAIC QHSE amélioration continue**

- Atelier extrusion – Identifié **Atelier extrusion- 1787 M²**

*Nature des risques :* 60 tonnes de matières plastiques granulés. Dégagement de fumées.

Ce compartiment comprend regroupe l'ensemble du process extrusion plaques et profilés.

Sont présent dans cette zone :

- ✓ Matières premières plastiques (PVC /PET/PC/PMMA),
- ✓ Produits semi-finis en cours fabrication
- ✓ Encours produits d'emballage,
- ✓ Film d'aspect PVC

Vient s'ajouter à cela :

- ✓ les lignes de transformation extrusion équipées d'armoire électrique. Les machine sont équipées de résistances chauffantes pour permettre le travail de la matière. On pourra également retrouver plusieurs systèmes d'aspirations identifiés ATEX.

Afin de maintenir l'efficacité du compartimentage, les dispositions suivantes sont respectées :

- ✓ La zone extrusion est compartimenté par le plafond via un mur de cantonnement d'une hauteur de 1 mètre.

- Atelier Manufacturing – Identifié **Atelier ACP et Atelier ACR – X M²**

*Nature des risques :* Stockage de plaques et pièces injectées en plastiques + stock tampon de colles + Bouteille de gaz pour film rétractable

Cette zone regroupe les activités de préparations longueurs (ACR) et plaques (ACP).

Sont présent dans cette zone :

- ✓ Stockage de palette de plaques,
- ✓ Stockage de profiles,
- ✓ Stockage d'embouts,
- ✓ Encours colles,
- ✓ Encours produits d'emballage.

Vient s'ajouter à cela :

- ✓ Divers machines de parachèvement (scie à panneau, chanfreineuse, cercleuse, commande numérique). On pourra également identifier plusieurs systèmes d'aspirations identifiés ATEX.

- Local Colle – Identifié **Local Colle – 49M²**

*Nature des risques :* Stockage de colles en pots, bonbonne de colle sous pression.

La colle est stockée dans un local exclusivement réservé à cet effet, extérieur à l'usine principale. Le local est équipé de sprinkler et correctement ventilé afin d'éviter tout risque d'atmosphère explosive.

- Local TGBT – Identifié **Cellule EDF – 73M²**

Cette cellule est équipe de mur coupe-feu REI 120 côté sud et équipé d'extincteur adéquate.

## - C/ Autorisations et consignes

1. Permis feu :

Les travaux de réparation ou d'aménagement conduisant à une augmentation des risques (emploi d'une flamme ou d'une source chaude par exemple) ne peuvent être effectués qu'après délivrance d'un « permis feu ».

Le permis feu et éventuellement consignes particulières doivent être établis et visés par l'exploitant ou par une personne qu'il aura nommément désignée. Lorsque les travaux sont effectués par une entreprise extérieure, le « permis feu » et autres consignes particulières, doivent être signés par l'exploitant et l'entreprise extérieure ou les personnes nommément désignées.

Après la fin des travaux et avant la reprise de l'activité, une vérification des installations doit être effectuée par l'exploitant ou son représentant.

---

2. Consignes :

Des consignes précisant les modalités d'application des dispositions de l'arrêté préfectoral sont établies, tenues à jour et affichées dans les lieux fréquentés par le personnel. Affichage règlement intérieur à l'entrée du personnel.

Ces consignes indiquent :

- ✓ L'interdiction de fumer en dehors des zones réservées à cette effet ;
- ✓ L'interdiction de tout brûlage à l'air libre ;
- ✓ L'obligation du permis feu ;
- ✓ Les moyens d'extinction à utiliser en cas d'incendie ;

✓ La procédure d'alerte avec les numéros de téléphone du responsable sécurité, des services incendies et de secours

## - D/ Evaluation des risques - Scénarii d'accident

Dans cette première version du plan d'opération interne, il est avant tout question d'identifier les risques et dangers présents sur le site. La liste n'est pas exhaustive et est appelée à être révisée ou complétée au fil des exercices de mise en œuvre dont le but sera au fur et à mesure de révéler les détails de chaque situation potentielle de sinistre.

*Chaque scénario identifié sera étudié et/ou mis en œuvre lors d'exercices et donnera lieu à l'élaboration puis à la mise en place d'une réponse opérationnelle adaptée.*

| | Risque | Type de produits | Localisation | Quantités |
|---|---|---|---|---|
| Scénario 1 (Majeur) | Incendie | Matières premières plastiques, produit d'emballage | Mag.1&2 | 360 bigs bags/palettes |
| Scénario 2 | Incendie | Colles<br>Matières dangereuses | Local colle | |
| Scénario 3 | Incendie | Matières premières plastiques, encours colle, produits semi-finis et finis | Ateliers ACR/ACP/Extrusion | |
| Scénario 4 | Déversement | Matière dangereuses | Local colle/produits chimiques | |
| Scénario 5 | Déversement | Matières premières plastiques | Silos | 70 tonnes |

# Chapitre IV

# Recensement des Moyens/Ressources

- A/ moyens et localisation
- B/ Plan de sécurité
- C/ Ressources/Missions

## - A/ moyens et localisation

| Moyens | Localisation |
|---|---|
| Extincteurs portatifs : 149<br>- Eau pulvérisée avec additif<br>- Poudre ABC<br>- CO2 | Répartis sur l'ensemble du site |
| Robinets d'incendies armés :14 | Répartis sur l'ensemble du site |
| Extinction automatique : réseau sprinklage | Ensemble du site + réservoirs (45+891M$^3$) |
| Poteaux incendie :3 | Répartis sur l'ensemble du site |
| Systèmes de désenfumage | Mag 1&2, Atelier extrusion, atelier manufacturing, Atelier C9-GDS-DEX |
| Vanne de rétention | / |
| Blocs autonomes d'éclairage et sécurité | Répartis sur l'ensemble du site |
| Détection incendie<br>Système 1<br>Système 2 | Système 1:<br>Mag 1&2, Atelier extrusion, atelier manufacturing, Atelier C9-GDS-DEX<br>Système 2 :<br>Bureaux et autres locaux administratifs |
| Coupures d'urgence | A confirmer |

*Extincteurs portatifs :*

Moyen de première intervention dans la lutte contre l'incendie, dans l'attente de la mise en œuvre de moyens plus puissants. L'extincteur est destiné à être utilisé par quiconque apercevant un début d'incendie. La rapidité d'intervention est primordiale dans la mesure ou l'extincteur ne peut être efficace que sur un foyer naissant.

Les extincteurs sont répartis à l'intérieur du site, dans les lieux présentant des risques spécifiques, bien visibles et facilement accessibles.

Les agents d'extinction sont adaptés aux risques à combattre (classe feu prédominante dans la zone d'action de l'extincteurs) et compatibles avec les matières stockées.

*Robinets d'incendies armés (R.I.A) :*

Le rôle d'une installation R.I.A est de permettre une première intervention d'urgence dans la lutte contre l'incendie, en attendant que des moyens puissants soient mis en œuvre.

Un R.I.A est dit « armé » car il est alimenté en permanence par une canalisation d'eau en pression et est prêt à l'emploi : le tuyau est sous eau, mais pas sous pression.

Les R.I.A sont répartis dans l'usine en fonction de ses dimensions et situés à proximité des issues (entrées et sorties).

Ils sont utilisables en période de gel.

---

*Installation automatique d'extinction :*

L'extinction automatique est assurée par un réseau sprinklage conçu, installé et entretenu régulièrement, conformément aux normes en vigueur.

Cette installation comporte une réserve de 45 + 891 $M^3$ d'eau stocké dans des citernes.

Des tests de bon fonctionnement sont réalisés toutes les semaines.

---

*Poteaux incendies :*

L'installation comprend 3 poteaux incendie, délivrant X $M^3$. Le réseau d'eau doit permettre de fournir en toutes circonstances le débit et la quantité d'eau d'extinction et de refroidissement évalués dans l'étude de dangers.

---

*Système désenfumage :*

Des exutoires à commande automatique et manuelle font partie des dispositifs d'évacuation des fumées. Les exutoires sont au nombre de 65. La surface utile d'un exutoire est de 1.96 $M^2$.

En plus des exutoires, 303 skydomes sont implantés en toitures.

---

*Système de rétention* des eaux polluées d'extinction incendie.

A finaliser : une étude es en cours pour la mise en place d'une vanne d'isolement ainsi que des ballons ou plaques d'obturations**. Tache L.13 DMAIC QHSE amélioration continue**

---

*Sirène d'évacuation (Alarme générale) :*

L'alarme générale est un signal sonore ayant pour but de prévenir les occupants d'avoir à évacuer les lieux. Aucun autre signal sonore susceptible d'être émis dans l'établissement ne doit entraîner une confusion avec le signal sonore d'alarme générale.

Le personnel de l'établissement est informé de la signification du signal sonore d'alarme générale. Cette information est complétée par des exercice périodiques d'évacuation.

---

*Blocs autonomes d'éclairage de sécurité (B.A.E.S) :*

Les B.E.A.S permettent l'évacuation des personnes en assurant l'éclairage des cheminements, des sorties, des obstacles, des changements de direction et des indications de balisage en cas de défaillance du système d'éclairage normal.

---

*Détection incendie :*

Une détection automatique d'incendie est mise en place dans les zones de stockage avec transmission de l'alarme notamment aux personnes ayant une fonction dans le P.O. I (voir liste de diffusion destinataires internes). Le type de détecteur est déterminé en fonction des produits stockés et de la nature de la cellule (système 1et 2).

En dehors des heures d'exploitation et d'ouverture du site, une surveillance de l'usine, par télésurveillance est mise en place en permanence afin de permettre notamment la transmission de l'alerte et l'accès des services de secours en cas d'incendie.

---

*Dispositifs d'arrêt d'urgence, d'alerte et de mise en sécurité :*

Tous les équipements d'alerte (commandes coup de poing, actionneurs), de lutte contre l'incendie ainsi que les organes de mise en sécurité des installations comme les vannes de coupure des différents fluides (électricité, gaz...) sont clairement repérés et facilement accessibles.

---

*Dispositifs en cas de déversement produits dangereux :*

## - B/ Plan de sécurité

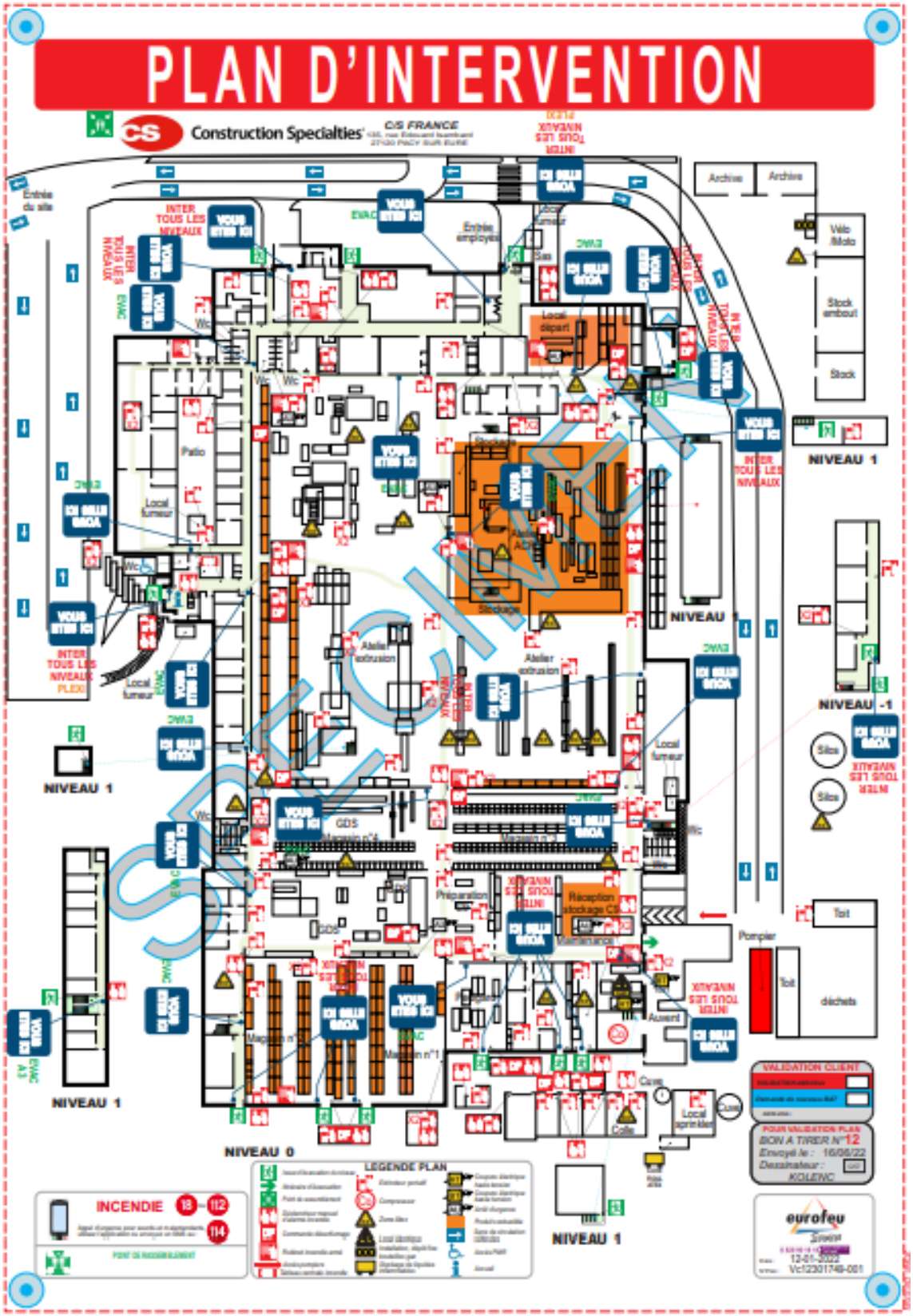

# - C/ Ressources / Missions

| Responsable sécurité | | |
|---|---|---|
| *Nom Prénom* | *Fonction habituelle* | *Téléphone* |
| Laudou Pascal | Directeur d'usine | 06.40.05.60.90 |
| Allard Eric | Manager amélioration continue | 06.08.04.27.40 |

| Mission | Matériel |
|---|---|
| Il est à l'intérieur de l'établissement seul responsable des opérations de secours et de lutte contre le sinistre.<br>Son rôle consiste, dans la plupart des cas, à orienter les problèmes rencontrés vers les personnes compétentes susceptibles de les régler en tenant compte des répercussions potentielles techniques ou humaines à l'intérieur de l'établissement.<br>Il doit donc prendre toutes dispositions qui s'imposent dans le cas d'accidents pouvant entraîner des répercussions graves sur le fonctionnement de l'établissement ou sur l'environnement, telles que :<br>• Moyens d'intervention à appeler et à engager<br>• Fabrications à arrêter<br>• Evacuation totale ou partielle de l'établissement<br>• Pré-alerte éventuellement des populations<br>*Missions essentielles :*<br>• Faire la liaison avec les différents intervenants de la liste P.O.I. (communication, intervention, logistique)<br>• Définir les objectifs à atteindre liés à l'évènement<br>• Veiller à l'intégration des secours publics<br>• Veiller à la prise en compte des évolutions possibles des évènements<br>• Gérer l'ensemble des actions de communication (personnel interne, autorités, media, familles, etc….) en collaboration avec le responsable communication du P.O.I.<br>*Actes réflexes :*<br>• S'informe rapidement de la situation : lieu et nature du sinistre, personnes contactées, secours déclenchés<br>• Appel et engage les moyens d'intervention<br>• Stoppe les fabrications<br>• Mène l'intervention jusqu'à son terme<br>• Fait procéder à l'évacuation totale ou partielle de l'établissement | • Téléphone portable<br>• Renvoi des alarmes<br>• Exemplaire du P.O.I<br>• Mégaphone<br>• Accès recueil F.D.S (fiches de données de sécurité) |

| Responsable Intervention-Logistique/suppléant | | |
|---|---|---|
| *Nom Prénom* | *Fonction habituelle* | *Téléphone* |
| Lemoine Pascal | Responsable maintenance | 06.44.11.06.56 |
| Lesaint Jérome | Directeur production | 06.88.57.35.68 |

| Mission | Matériel |
|---|---|
| *Missions essentielles :*<br>• Assurer la police de l'établissement :<br>  ○ Accueillir et diriger les secours externes vers leur zone d'intervention<br>  ○ Surveille et assure les liaisons avec les service de police<br>  ○ Filtre les entrées et sorties : note les mouvements<br>• Coordonner sur le terrain les actions entre équipes opérations et exploitation (manœuvres techniques sur l'installation)<br>• Participer à l'action de renseignement des secours extérieurs à leur arrivée pour leur permettre une intervention optimum dans les meilleurs délais<br>• Protéger les installations voisines<br>*Actes réflexes :*<br>• Assurer une reconnaissance rapide de la zone concernée et procède à une première estimation de la situation (sinistre, risques)<br>• Attaquer le sinistre avec les moyens disponibles dans l'attente des renforts suivant les tactiques préétablies<br>• Assurer la police des accès<br>• S'assurer du libre accès aux zones d'interventions pour les secours externes<br>• Rassembler les effectifs disponibles<br>• Préparer les point d'accueil<br>• Mise en place des plaques de rétention des eaux d'extinction incendie/produits chimiques | • Téléphone portable<br>• Jeu de clés et passes nécessaires pour l'accès à tous les locaux et zones techniques<br>• Exemplaire du P.O.I<br>• Ensemble des moyens de secours disponibles sur site<br>• Jeu de plans des différentes installations techniques |

| Responsable Observation /suppléant | | |
|---|---|---|
| *Nom Prénom* | *Fonction habituelle* | *Téléphone* |
| Lhuillier Camille | Chargé de Prévention | 02.32.67.14.49 |
| Chaize Alexandre | Responsable qualité-Pilote HSE | 02.32.67.14.70 |

| Mission | Matériel |
|---|---|
| *Missions essentielles :*<br>• Suivre les action du responsable sécurité<br>• Recueillir et sauvegarder le maximum d'informations pour permettre la gestion des éléments nécessaires en vue d'analyser l'évènement à postériori (enquête judiciaire, assureurs, ...)<br>• Consigner les phases d'évolution du sinistre<br>• Constituer les pièces d'archives audiovisuelles par :<br>  ○ Enregistrement vidéo<br>  ○ Photos<br>• Participer à l'étude après accident<br><br>*Actes réflexes :*<br>• Observer le déroulement des opérations<br>• Préserver les pièces ou documents importants<br>• Noter tout ce qui parait anormal ou curieux<br>• Participer à l'élaboration d'un dossier complet après sinistre<br>• Conserver un contact complet avec le Responsable sécurité. | • Exemplaire du P.O.I<br>• Appareil photo adapté<br>• Bloc note |

| Responsable Comptage-Communication /suppléant | | |
|---|---|---|
| *Nom Prénom* | *Fonction habituelle* | *Téléphone* |
| Le-Quellec Arnaud | Directeur Ressources Humaines | 06.45.77.63.19 |
| Guillemot Christophe | Directeur Opérationnel Europe | 06.08.36.81.38 |

| Mission | Matériel |
|---|---|
| *Missions essentielles :*<br>Entretenir une collaboration étroite avec le Responsable sécurité afin de :<br>• Comptabiliser les personnes évacuées lors de l'alerte.<br>• Vérifier les effectifs<br>• Informer les administrations concernées<br>• Diffuser l'information (interne -externe)<br>• Communication éventuelle avec les médias.<br><br>*Actes réflexes :*<br>• Comptage du personnel<br>• Accueillir le personnel sur le point de rassemblement<br>• Effectuer les comptages des effectifs présents sur site<br>• Vérifier l'adéquation des qtés avec les enregistrements Bodet<br>• Alerter si personne manquante à l'appel | • Exemplaire du P.O.I<br>• Bloc note<br>• Enregistrement BODET + Accueil |

| Chefs d'équipes | | |
|---|---|---|
| *Nom Prénom* | *Fonction habituelle* | *Téléphone* |
| G.Truy/M.Duval/E. De Sousa | Chefs d'équipes | 02.32.67.14.74 |
| **Mission** | | **Matériel** |
| *Missions essentielles :*<br>• Il dirige les personnes lors de l'évacuation vers le point de rassemblement<br>• Il procède au recensement des personnes<br>• Il reporte au responsable sécurité ou référents destinataires POI tous éléments suspects.<br>• Il alerte les pompiers si necessaire | | |

| Guide-files | |
|---|---|
| Voir liste en annexe | |
| **Mission** | **Matériel** |
| *Missions essentielles :*<br>• Il dirige les personnes lors de l'évacuation vers le point de rassemblement<br>• Il procède au recensement des personnes dans son périmètre d'action<br>• Il reporte au responsable sécurité tous éléments suspects | • Brassard guide file |

| Serre-files | |
|---|---|
| Voir liste en annexe | |
| **Mission** | **Matériel** |
| *Missions essentielles :*<br>• Il vérifie que toutes les personnes ont évacué les locaux<br>• Il ferme les fenêtres et portes restées ouvertes | • Brassard serre-file |

| SST | |
|---|---|
| Voir liste en annexe | |
| **Mission** | **Matériel** |
| *Missions essentielles :*<br>• Assurer le sauvetage, les premiers soins et l'évacuation des blessés<br>• Formuler auprès du responsable sécurité les besoins nécessaires (externe-interne).<br>• Dégager, en sécurité les blessés. | • Exemplaire du P.O.I<br>• Matériel de secours première intervention |

# Chapitre V

# Organisations des secours

- A/ Planning
- B/ Evacuation simple
- C/ Mise en œuvre du P.O.I

# - A/ Planning

| Périodes | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Jours ouvrés | Nuits | Site à l'arrêt | Ouverture du site exceptionnelle | Référents P.O. I | Nom Prénom | Téléphone |
| | | | | Responsable sécurité | Laudou Pascal | 06.40.05.60.90 |
| | | | | Suppléant | Allard Eric | 06.08.04.27.40 |
| | | | | Responsable intervention | Lemoine Pascal | 06.44.11.06.56 |
| | | | | Suppléant | Lesaint Jérome | 06.88.57.35.68 |
| | | | | Responsable Observation | Lhuillier Camille | 02.32.67.14.49 |
| | | | | Suppléant | Chaize Alexandre | 02.32.67.14.70 |
| | | | | Responsable Comptage-Communication | Le-Quellec Arnaud | 02.32.67.14.88 |
| | | | | Suppléant | Guillemot Christophe | 06.08.36.81.38 |
| | | | | Chefs d'équipes/Animateurs d'équipes | | 02.32.67.14.74 |
| | | | | Guide-files | Liste en Annexe | |
| | | | | Serre-files | Liste en Annexe | |
| | | | | SST | Liste en Annexe | |
| | | | | Astreinte* | Securitas | 0825 001 099 |

**Cas d'alerte via SECURITAS :*

*QQOQCCP*

## - B/ Evacuation simple (niveau 1)

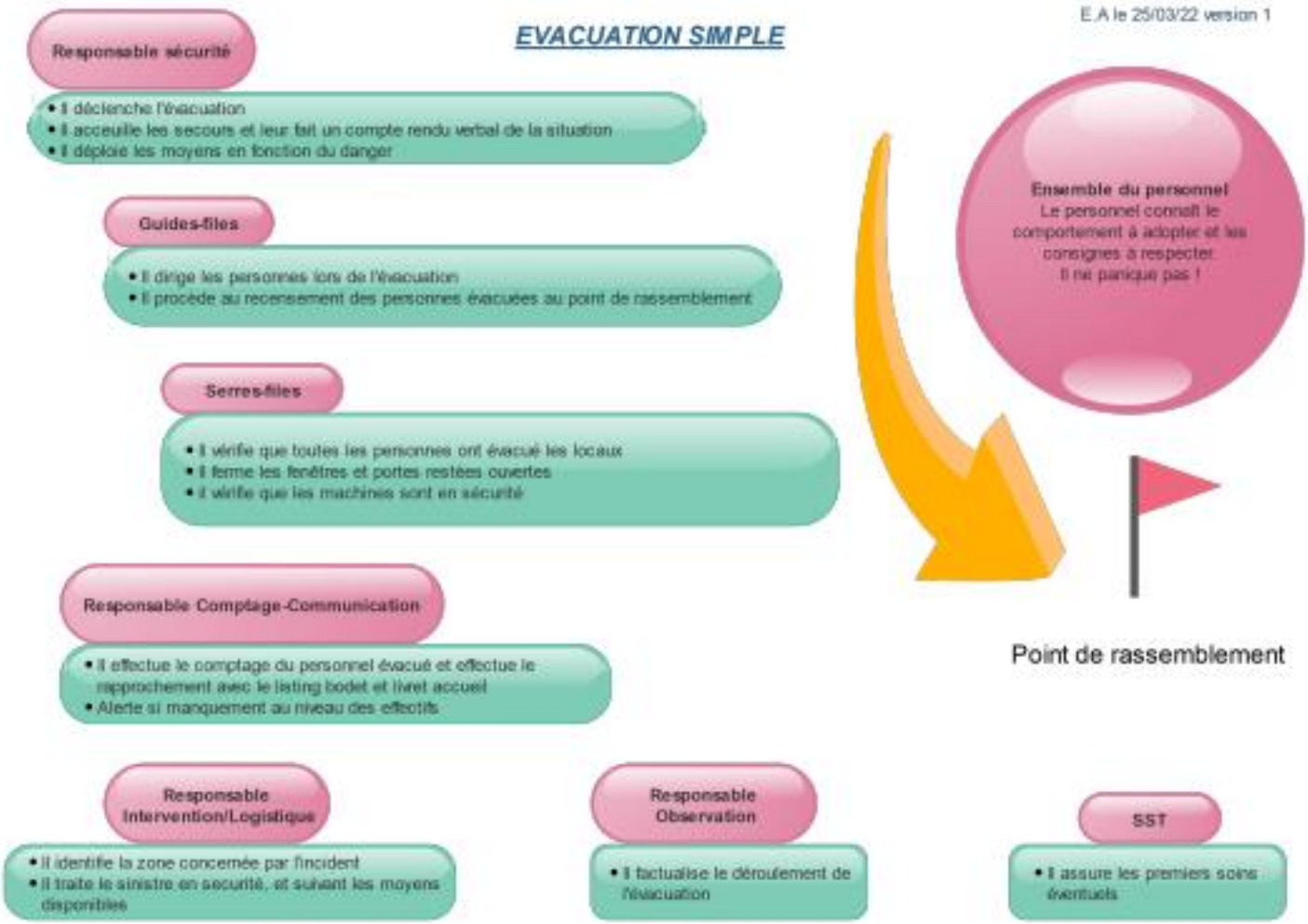

# - C/ Mise en œuvre du P.O.I (Niveau 2)

E.A le 25/03/22 version 1

## Mise en Oeuvre du P.O.I

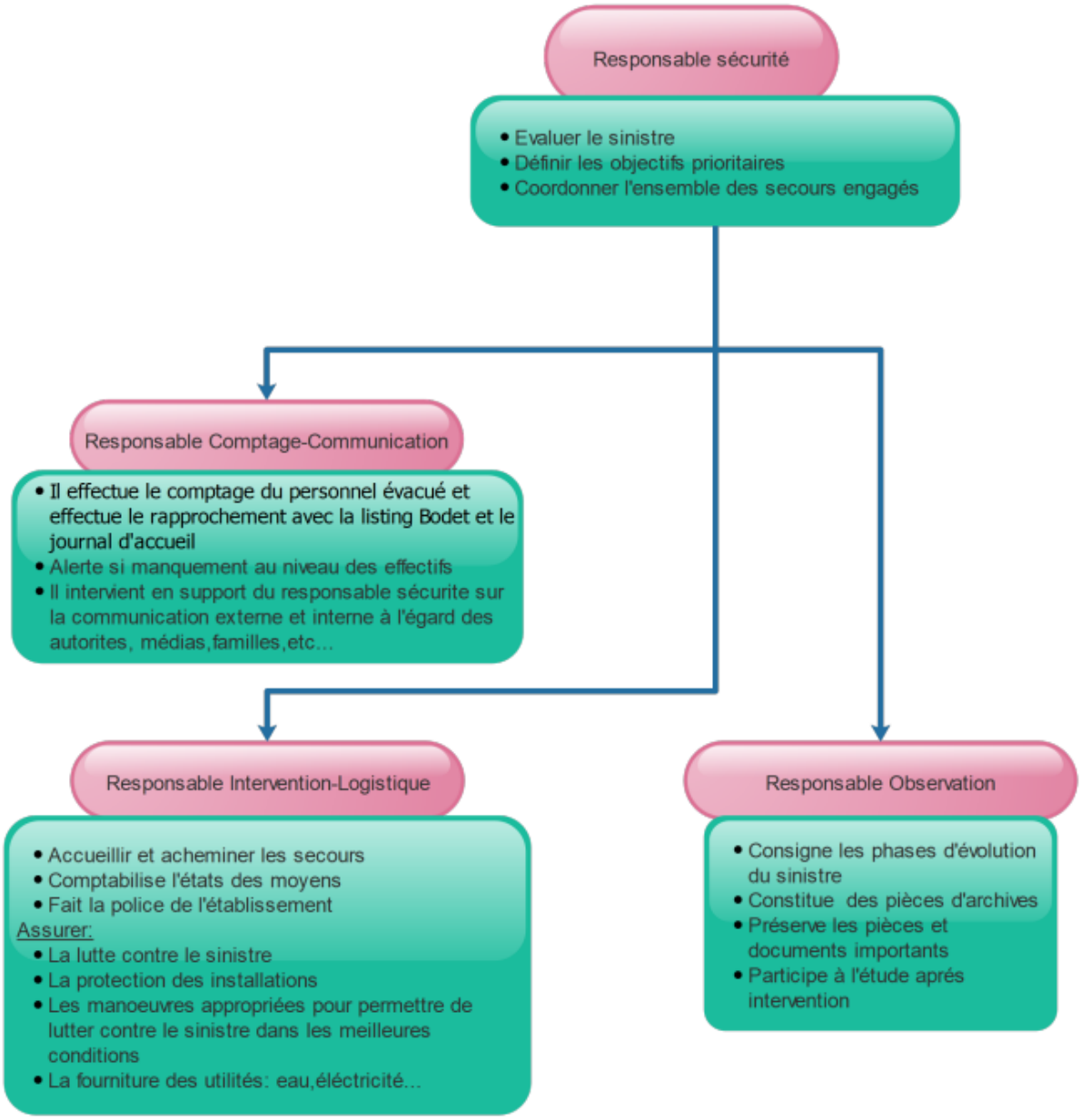

# Chapitre VI

# Informations

- A/ /Communication-Généralités
- B/ Information produit dangereux (FDS)
- C/ Rapport d'accident

## - A/ Communication-Généralités

L'expérience montre qu'une mauvaise information des médias et du public peut-être à l'origine de dérives telles que la propagation de fausses nouvelles, la dramatisation de l'évènement sont générateurs de panique et de graves perturbations dans le déroulement des opérations.

L'information a pour objectifs principaux :

- De fournir rapidement à la population et aux médias les renseignements nécessaires sur l'événement.
- D'éviter que les personnels d'intervention, directement concernés par les actions opérationnelles ne perdent du temps à répondre aux questions et interviews.

Les modalités de cette informations sont misent en œuvre par la fonction communication.

Le « Responsable sécurité ou autre référent identifié dans le tableau page 6 » a la responsabilité d'informer les maires ou leur représentant préalable désignés, du déclenchement du P.O.I, dans l'optique d'expliquer l'accident survenu au sein de l'établissement.

Il est conseillé que cette même personne soit l'interlocuteur exclusif des autorités ou des personnes extérieures qui peuvent se manifester pour demander des renseignements ou formuler des plaintes.

## - B/ Informations produits dangereux (FDS)

*Fiche de données de sécurité (FDS)*

Les produits dangereux stockés et utilisé sur le site sont listés sur un répertoire informatique. Les mise à jour sont faites régulièrement. Le plan ATEX réf 2002-04-11 permet d'identifier la localisation de produits dangereux sur le site.

Cette liste est accessible informatiquement en cas d'urgence par les différents responsable intervenant dans le P.O.I.

Adresse du site : SEIRICH

## - C/ Rapport d'accident

Ce rapport est établi dès la fin des opérations par l'exploitant et transmis dans les plus brefs délai aux destinataires (autorités). Les comptes rendus intermédiaires sont à joindre.

*Voir exemple rapport ci-après.*

# Rapport d'accident

| | |
|---|---|
| **Société : CSFRANCE** | **Adresse : 135 rue Edouard Isambard<br>27120 Pacy Sur Eure** |
| *Rapport émis par :* | *Responsable sécurité du site* |
| *Date :* | *Heure :* |
| **Données générales :**<br>• *Date de l'accident :*<br>• *Heure de l'accident :* | • *Date et Heure de déclenchement du plan d'opération interne :* |
| **Type d 'accident (préciser) :** | |
| **Description des circonstances de l'accident :** | |
| **Mesures d'urgence prises :**<br>• *Moyens mis en œuvre :*<br>• *Moyens attendus (évacuation déchets etc….) :*<br>• *Moyens de surveillance :* | |
| **Causes de l'accident :** | |
| **Type et importance du dommage :** | |

| Gravité | Interne à l'établissement | Externe à l'établissement |
|---|---|---|
| Morts | | |
| Blessés | | |
| Intoxiqués | | |
| Personnes exposées | | |

| |
|---|
| **Dommages causés sur l'entreprise :** |
| **Dommages causés sur l'environnement (eau potable...) :** |

# Chapitre VII

# EXERCICES

- A/ / Exercices d'entrainements
- B/ Exemples d'exercices
- C/ Suivi des exercices

## - A/ / Exercices d'entrainements

Tout plan, même le mieux préparé, doit être testé. Des lacunes non décelées ou décelables lors de la conception peuvent se révéler lors des exercices et entrainements.

L'organisation d'un exercice relève de la compétence du responsable sécurité.

L'exercice a pour but de mesurer l'efficacité et la pertinence de l'organisation définie dans le P.O.I.

Il est important de mettre en situation les acteurs afin qu'ils agissent comme en situation réelle.

Un maximum d'information devra être enregistré afin de réaliser un retour d'expérience au niveau des procédures d'interventions et des moyens à mettre en place.

Chaque exercice doit être préparé et dirigé par une personne désignée et compétente.

Ces exercices doivent permettre de tester :

- Le schéma d'alerte (P.6)
- L'organisation des secours
- Le fonctionnement des différentes fonction/missions du P.O.I.
- Le déploiement des moyens
- Le fonctionnement de moyens
- Les techniques de ralentissement de la propagation de produits dangereux (déversement accidentel, aérosol, gaz, etc.)
- Les mesures destinées à la protection du personnel (alerte et information, premiers secours, évacuation sur point de rassemblement)
- L'efficacité temporelle de chaque étape du scenarii.

Une analyse critique de l'exercice sera réalisée et pourra conduire à la révision immédiate du P.O.I.

## - B/ Exemples d'exercices

- ***Exercice 1 :***

  Déclenchement alarme, évacuation du personnel sur point de rassemblement. Activation des guide files /serre files.

- ***Exercice 2 :***

  Idem exercice 1 + Simulation départ de feu via (fumigène) avec mise en place premier intervention pour traiter le sinistre.

- ***Exercice 3 :***

  Idem 1+2 + mise en place premier secours personnes blessées.

- ***Exercice 4 :***

  Idem 1+2+3+ intervention véhicule léger sapeur-pompier pour simuler l'arrivée des secours (permet de tester l'accueil). Etablir le compte rendu de l'exercice, en détaillant le scénario. Le soumettre au SDIS pour évaluation et opportunité d'amélioration.

- ***Exercice 5 :***

  Mise en place première intervention en cas de déversement de produits chimiques.

---

Il est important pour les exercices que les différentes ressources tel que définies dans le P.O.I et inscrites dans le chapitre 4/ressources/missions puissent remplir leur rôle dans le déroulement des différents scénarios.

L'organisateur, responsable sécurité, doit observer, mais également rester actif afin que l'exercice soir mené jusqu'à son terme, pour l'intérêt de tous les participants.

Un compte-rendu doit être dressé après chaque exercice. Celui-ci devra être :

- Consigné dans le tableau de suivi (page suivante) avec nature des modifications pouvant intervenir sur le P.O.I suite à l'exercice.
- Enregistré dans un dossier informatique si possible voisin du P.O.I et disponible en cas de sinistre et sur demande des autorités.

Un plan d'action correctif peut être enregistré sur Axone en vue d'amélioration du P.O.I.

## - C/ Suivi des exercices

Compte rendu des exercices enregistrés sur le serveur dans le processus « QHSE »:

..\Minute Exercices incendie

# Chapitre VIII

# Complément plans

- A/ Plan voisinage + réseaux humides
- B/ plan de masse

# - A/ Plan voisinage + réseaux d'eaux pluviales/usées

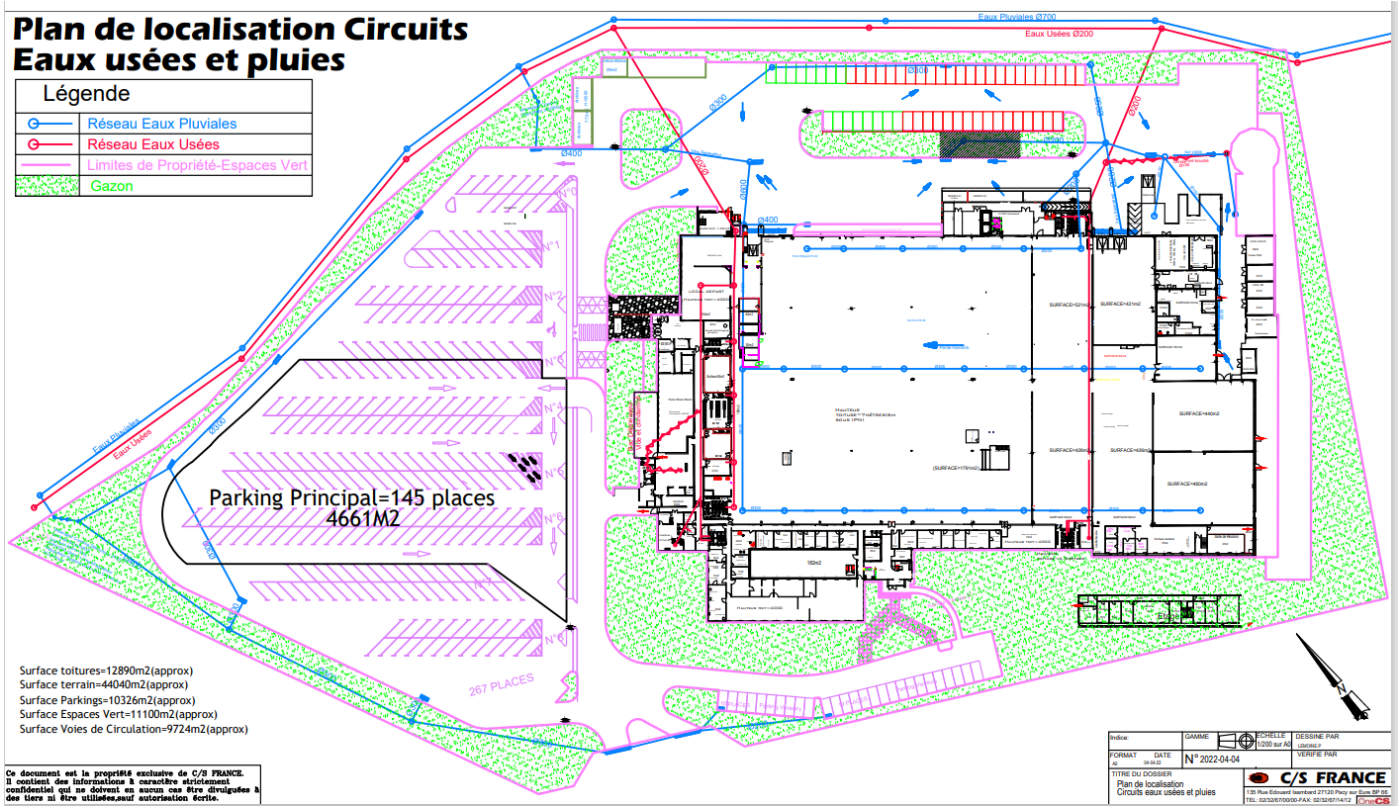

## - B/ plan de masse

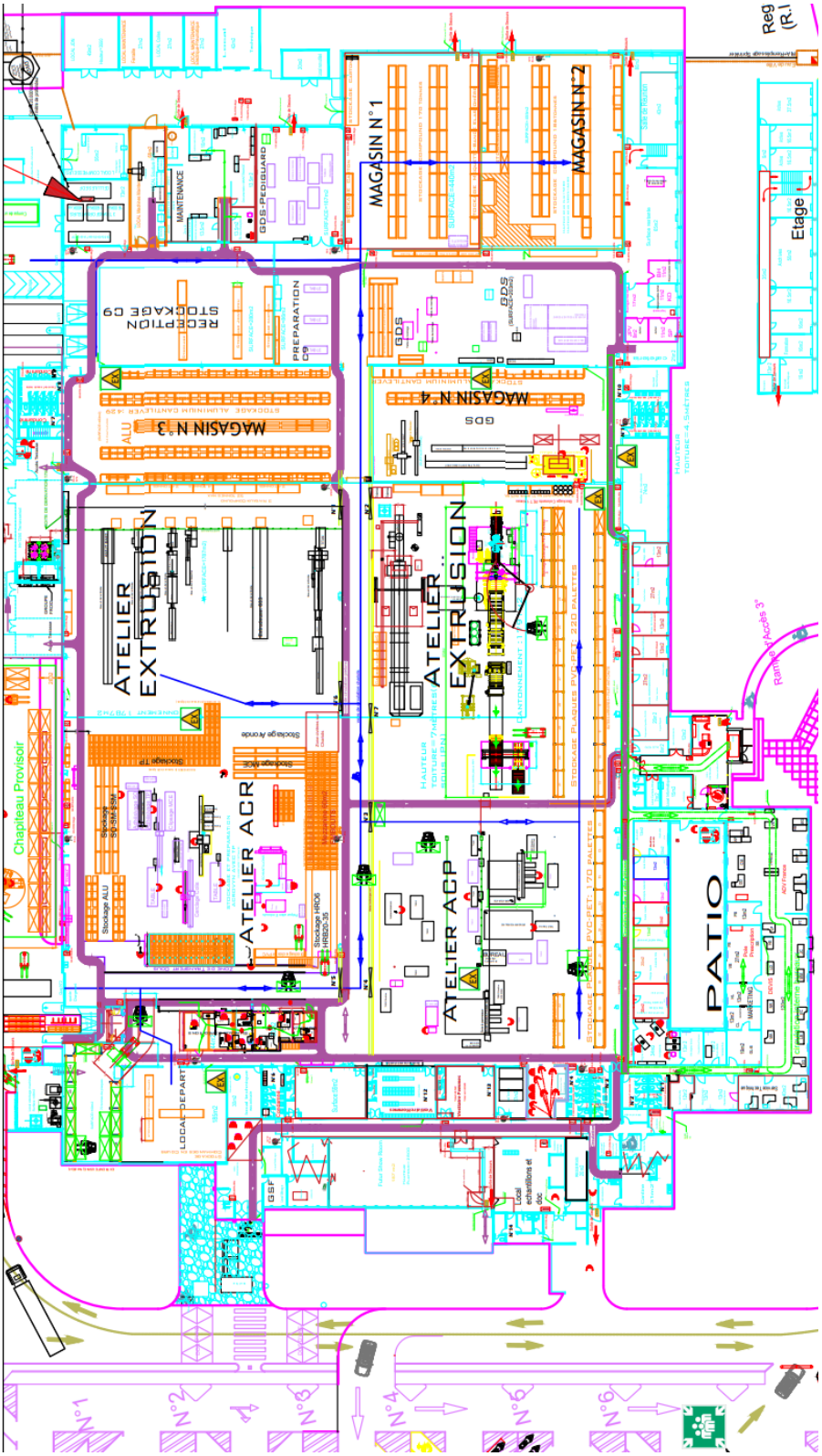

# Chapitre IX

# Annexes

- A/ Plan d'implantation des moyens de secours (Extincteurs/RIA)
- B/ Schéma de gestion des alarmes
- C/ Référents POI (trombinoscope)
- D/Liste des guides files/serre files
- E/ Liste des équipiers de 1ere intervention/SST

# A/ Plan d'implantation des moyens de secours

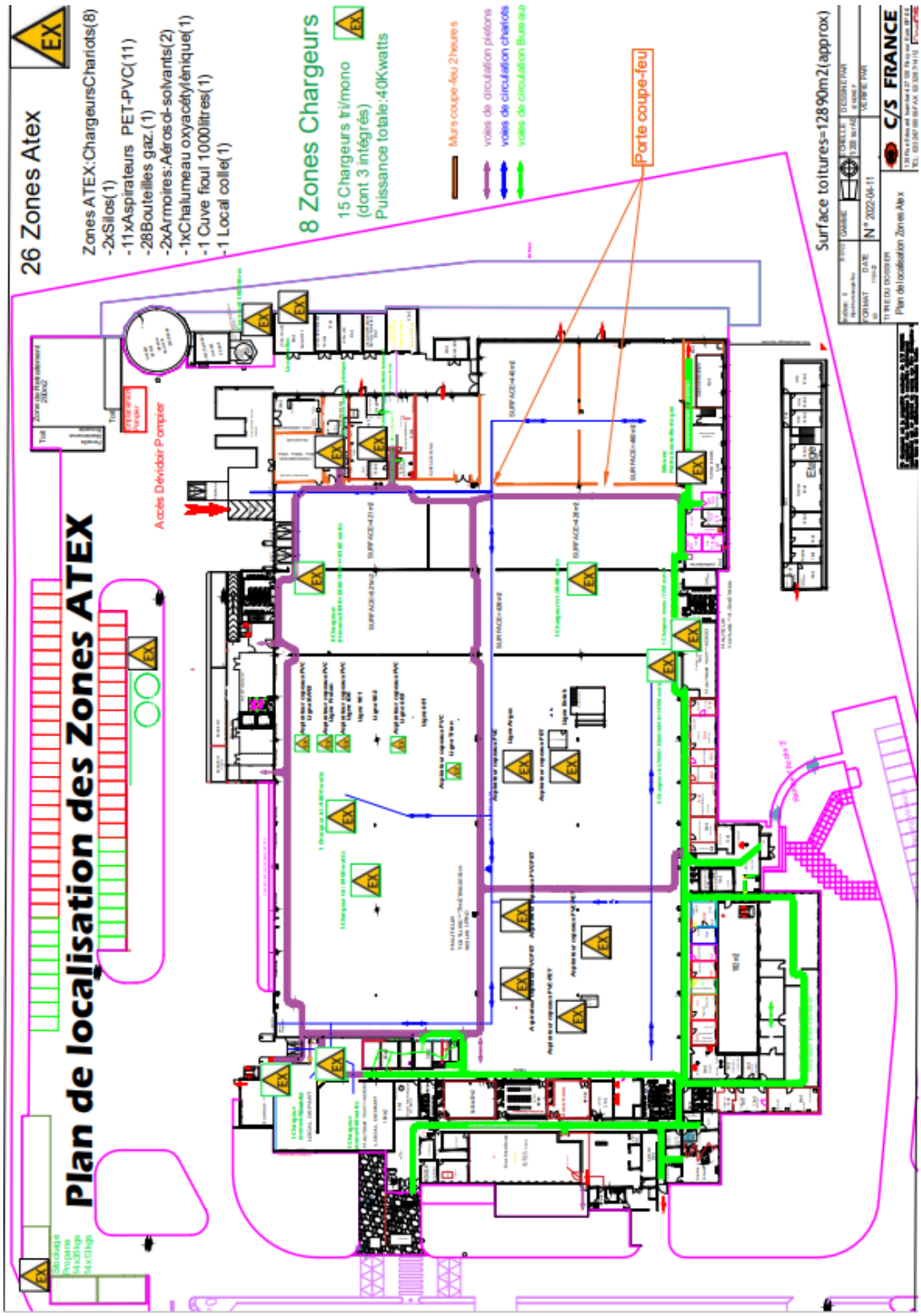

# - B/ Schéma de gestion des alarmes

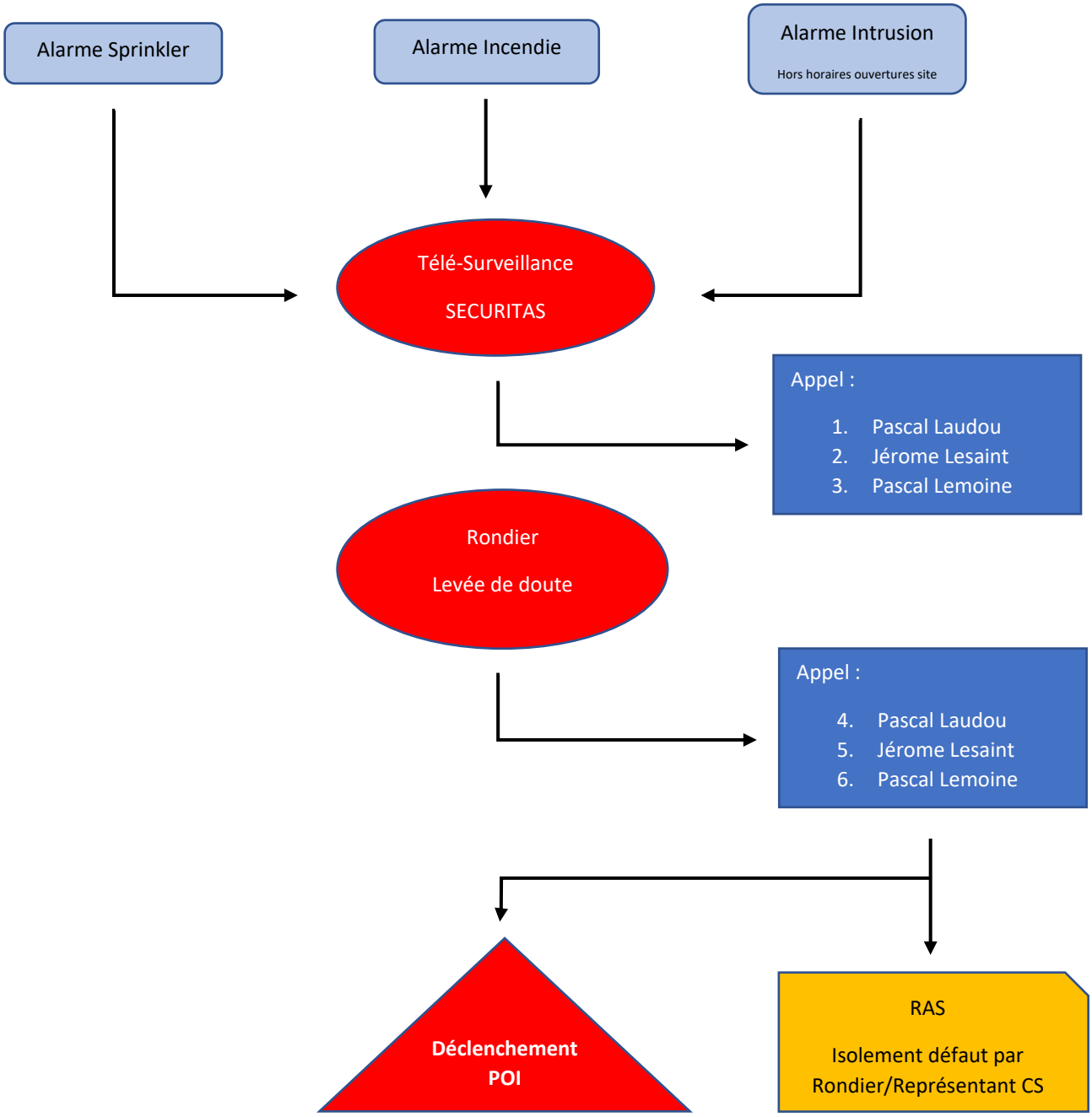

## - C/ Référents POI (trombinoscope)

Pascal Laudou
Responsable sécurité
06.40.05.60.90

Eric Allard
Suppléant
06.08.04.27.40

Pascal Lemoine
Responsable Intervention
06.44.11.06.56

Jérome Lesaint
Suppléant
06.88.57.35.68

Camille Lhuillier
Responsable observation
02.32.67.14.49

Alexandre Chaize
Suppléant
02.32.67.14.17

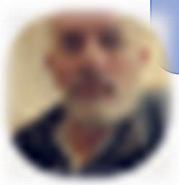

Arnaud Le-Quellec
Responsable
comptage/communication
06.45.77.63.19

Christophe Guillemot
Suppléant
06.08.36.81.38

# - D/ Liste des guides files/serre files

Formation prévue en septembre

# - E / Liste des équipiers de 1ere intervention/SST

La Team CS des Sauveteurs Secouristes du Travail / SST – Jan. 2022

Légende : Administratif – Atelier – Equipe***

Alexandre – AMQ
Poste 470

Camille – AMQ
Poste 449

Fabien – Plaques***
Poste 427

Jonathan – Extrusion***
Poste 474

Stéphane – Réception
Poste 446

Virginie – Compta
Poste 444

Franck M – GDS
Poste 491

Hajars – Vente
Poste 453

Valentin – Maintenance
Poste 430

Florian – Extrusion***
Poste 474

Yoann – Maintenance
Poste 500

Dimitri – Plaques***
Poste 427

Franck J – GDS
Poste 491

Julie – Vente
Poste 433

Matthew – GDS
Poste 491

Philippe – Maintenance
Poste 505

Antony – Plaques***
Poste 427